

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le jeudi 20 juin 2024 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 14 juin 2024 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mmes Juliette de BAROLET, Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Didier DUPE), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESSENS)

Absents : Mme Dorothée GENASI, M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N° 24-2-11

-----  
**Foncier**  
-----

Acquisition d'une emprise foncière  
24 Ter, avenue Jean Baptiste Lebas

Cadastré section AX 183 (ex AX 136p)

-----  
Correctif

Rapport de M. le Maire,

Cette délibération corrige la délibération N° 23-4-9 adoptée lors du Conseil Municipal du mardi 17 octobre 2023.

Elle précise juridiquement, comme suit, le montant d'acquisition à appliquer pour que cette cession fasse l'objet d'une vente (à l'euro symbolique) et non d'une donation (à titre gratuit).

Elle précise également sa nouvelle numérotation cadastrale, ainsi que sa superficie.

Pour rappel :

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration du cadre de vie et suite à la mutation foncière programmée d'une parcelle privée sise au 24 Ter Avenue Jean Baptiste Lebas, la commune a fait connaître au propriétaire l'intérêt qu'elle porte à l'acquisition d'une partie de son emprise.

A ce jour non exploitée et servant au stationnement local, cette parcelle appartient à l'indivision Dobigies / Fauvarques.

Cadastrée en AX 183 (ex AX 136p) pour une contenance de 88 m<sup>2</sup> (détachée d'une parcelle d'env. 1609 m<sup>2</sup>), cette acquisition pourra répondre à l'aménagement paysager de quelques places de stationnement avec trottoir. Cet aménagement localisé viendra renforcer les futurs aménagements communautaires de voirie qui seront réalisés par la MEL dans la rue Jean-Baptiste Lebas à une période aujourd'hui non définie.

Après entente avec les propriétaires sur l'intérêt général du projet, la cession du bien a été acceptée à l'euro symbolique. En contrepartie, la ville a convenu de prendre à sa charge les frais de division, de mutation et de remise en état du site en façade de rue (élagage, pose de clôture, déplacement de compteur et/ou de réseaux éventuels, ...).

La valeur vénale estimée étant inférieure au seuil de 180 000,00€ le service des Domaines n'a pas été consulté.

Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal à :

- décider l'acquisition de la partie de parcelle sise au 24 ter, Avenue Jean Baptiste Lebas, cadastrée en AX 183 (ex 136p), à l'euro symbolique et à payer les frais de division et de mutation ;
- décider la prise en charge par la ville des frais de remise en état du site en façade de la rue (élagage, pose de clôture, déplacement de compteur, ...)
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires  
Commission 1 du 11 juin 2024

Vote à l'unanimité

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire

